



**Soutenons les travailleurs**

**sans-papiers**

**du piquet**

**Chronopost d'Alfortville !**

**Manifestation**

**Jeudi 18 avril, 15H30**

**De La Poste Créteil Eglise,**

**1 rue de Paris**

**A la Préfecture à Créteil**

Ce jeudi 18 avril 2024, les travailleurs sans-papiers qui ont installé un piquet de grève devant l'agence Chronopost d'Alfortville, le 7 décembre 2021, et leurs soutiens, manifestent à nouveau en direction de la Préfecture du Val-de-Marne à Créteil.

Cette lutte, entreprise aux côtés de 2 autres grèves à DPD Coudray-Montceau et RSI Gennevilliers, a pris le relais de celle qui, entre juin 2019 et janvier 2020, avait permis d'imposer la régularisation de 27 travailleurs surexploités par cette filiale de La Poste et ses sous-traitants, Derichebourg et Mission Intérim, et la régularisation de 46 autres travailleurs, d'autres sociétés, ayant activement participé à ce combat. Parmi les 83 travailleurs écartés à l'époque de la régularisation, nombreux poursuivent le combat dans le conflit actuel.

Dans leur lutte, les actuels salariés de Chronopost, comme les anciens du piquet de 2019, ont reçu le renfort de nombreux travailleurs sans-papiers d'autres entreprises, la plupart exploités dans les mêmes conditions, et présents depuis deux ans sur le piquet et dans les manifestations, pour exiger aussi leur régularisation.

## **Un système de surexploitation conçue par une entreprise d'État : La Poste**

L'embauche à Chronopost Alfortville pour les sans-papiers se fait à 4h00 du matin (en moyenne, en fonction de la quantité estimée de camions à décharger). La débauche est à 7h30. Cela fait 3 heures et demie pour une paye mensuelle d'environ 600 euros. En faisant ainsi, Chronopost et sous-traitants se sont rendus coupables de plusieurs illégalités :

- Chronopost, sur la moitié de son site, sous-traite son cœur de métier à Derichebourg Propreté - prêt illécite de main-d'œuvre, validé par l'État.
- Ensuite, Derichebourg Propreté se prêtait de la main-d'œuvre à lui-même. Tous les salariés sur Alfortville étaient employés formellement par sa société Derichebourg Intérim. Délit de marchandage validé par l'État.
- Derichebourg Intérim, sur des postes pourtant pérennes, enchaînait pour chaque salarié des contrats d'une semaine. Délit d'abus d'utilisation d'intérim.
- Enfin, délit d'utilisation massive de main-d'œuvre sans titre, dans un contexte de quasi-esclavage avec un contremaître dont la fonction est de crier toute la journée pour que les déchargements et les scans de colis aillent vite, vite, encore plus vite.

Bien que condamnée par le tribunal judiciaire de Paris pour non-respect de son devoir de vigilance sur le recours à la sous-traitance, la **Direction du groupe La Poste, et tout récemment encore son PDG Ph. Val devant les sénateurs, se lave les mains du sort des travailleurs sans-papiers victimes du système mis en place dans ses filiales, nie toute responsabilité dans leur exploitation, refuse de délivrer les documents d'entreprise permettant de les régulariser, et s'en remet à L'Etat pour régler le problème.**

## Les silences des ministères

### ➤ Silence du ministère des Finances, ministère de tutelle du groupe La Poste.

Le système mis en place à Alfortville et sur d'autres sites vise à faire baisser le coût du colis. Et dans cette concurrence organisée par l'Etat lui-même, des ouvriers mal payés et qu'on change quand leur dos est abîmé, cela veut dire des parts de marché en plus.

### ➤ Silence du ministère du Travail.

Sur le Val-de-Marne, la DRIETS, l'antenne locale du ministère du Travail, aurait parait-il, débuté une enquête. 29 mois après... elle est toujours en cours. Aucune personne du piquet, revendiquant avoir travaillé sur le site, n'a été interrogée. Aucune communication, aucun rapport. Sur la base de cette absence, la préfecture affirme même « *les contrôles menés par l'inspection du travail n'ont par ailleurs pas démontré l'existence d'infractions liées à du travail illégal de la part du sous-traitant.* »

Mais l'absence de preuves (que de toute façon ils n'ont pas cherché), n'est pas la preuve de l'absence.

Rue de Grenelle, les rares fois où nous avons été reçus, les représentants du ministère du Travail n'ont parlé que de la régularisation, en précisant que ce n'était pas de leur compétence, nous renvoyant vers le ministère de l'Intérieur.

Mais sur les illégalités de Chronopost, sur le système en place à Alfortville, ils n'ont eu aucune action. Ils ont fait silence, refusant d'ailleurs de nous recevoir par la suite pour éviter qu'on les confronte à leur inertie.

### ➤ Silence du ministère de l'Intérieur.

Ce dernier se contente de renvoyer la question de la régularisation à la préfecture du 94, mais n'a rien à dire sur la surexploitation qu'avait vécue les demandeurs. Pourtant, les illégalités auraient dû le concerner, puisqu'il est aussi chargé de la répression des illégalités des employeurs. Lors de notre dernière mobilisation en sa direction, le 28 mars, nous n'avons toujours pas été reçus.



## La préfecture dans le déni, la diversion et la tentative de division !

En mai 2023, la préfecture a consenti à prendre enfin pour examen quelques dossiers, et un très petit nombre de cartes de séjour ont été délivrées depuis. Sur les 15 cartes concédées jusqu'à présent, elle n'a accepté de régulariser que 4 personnes parmi les 18 grévistes Chronopost.

Lors des dernières rencontres, elle fermait à nouveau la porte au règlement du conflit, multipliant les exigences, en demandant à nouveau des documents d'employeurs que ni Derichebourg, ni les autres sous-traitants, ni La Poste n'ont jamais voulu donner, ou s'appuyant encore sur les mensonges éhontés des employeurs pour nier la réalité des liens de travail et le système d'exploitation mis en place par ces entreprises au détriment des travailleurs sans-titres !

D'autre part, la préfecture refuse à ce jour tout nouveau dépôt collectif de dossiers des autres travailleurs en lutte sur le piquet.

**La lutte continue donc pour la régularisation de tous les occupants du piquet.**

**Soutien financier à la lutte : <https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-alfortvill>**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Union  
syndicale  
**Solidaires**  
**Sud** PTT



